Maison de l'Emploi
(tout le monde s'y retrouve)

MEFIL
MAISON DE L'EMPLOI,
de la FORMATION
et des INITIATIVES LOCALES
de l'Agglomération Royan Atlantique

Vous voulez

créer, reprendre ou développer

une entreprise sur

l'Agglomération Royan Atlantique

GUIDE PRATIQUE

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes
Fonds Social Européen

UNION EUROPÉENNE

Devenir chef d'entreprise, créer ou reprendre ?

SOMMAIRE

I - Votre parcours en 10 étapes p. 5 à 7

1 – Développer votre idée,
2 – Organiser votre projet,
3 – Faire votre étude de marché,
4 – Établir vos prévisions financières,
5 – Choisir votre statut juridique,
6 – Trouver vos financements et des aides,
7 – Effectuer vos formalités de création,
8 – Installer votre entreprise,
9 – Démarrer vos premiers mois d'activité,
10 – Développer votre entreprise.

II - Vos principaux acteurs locaux p. 9 à 29

ADIE,
Agefiph,
Agglomération Royan Atlantique,
Atelier de la Création,
Chambre de Commerce et d'Industrie,
Chambre d'Agriculture,
Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17,
Conseil Général de la Charente-Maritime,
Conseil Régional Poitou-Charentes,
Couveuse d'entreprises,
CRESS,
Espace Gestion 17,
IPCA,
MEFIL,
Pôle Emploi,
Ordre des experts comptables,
RSI.

III - Panorama des principales aides publiques pour soutenir votre projet p. 31 à 37

Tableau des principales aides (opérationnelles et financières) ;
Zoom sur les principales aides financières :
ACCRE, ARCE
Bourse Régionale Désir d'Entreprendre,
Cordee-TPE,
Nacre,
Prêts d'entreprise, Fonds de garantie …

En annexe : p. 38 à 39

Carnet d'adresses utiles.

Edito

Jean-Pierre TALLIEU
Président de l'Agglomération Royan Atlantique

Vous avez envie d'entreprendre, vous avez des qualités personnelles et des capacités de gestionnaire... ce «Guide pratique» va vous intéresser.

Le «Guide pratique» en quelques mots

Afin d'aider les porteurs de projets, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et ses partenaires ont choisi de faciliter votre démarche de création, de reprise voire de développement d'entreprise.

Ce **«Guide pratique»** vous propose une démarche pour devenir entrepreneur. Il est composé de trois chapitres qui peuvent vous permettre d'appréhender, comprendre et mettre en œuvre vos projets. Ce guide présente le parcours à suivre en 10 étapes (de votre idée de départ au développement d'entreprise), les principaux acteurs locaux à rencontrer (ADIE, Agefiph, Agglomération Royan Atlantique, Atelier de la Création…), les aides disponibles sur le plan opérationnel (accompagnement, formation, location de locaux et vente de terrain) et financier (ACCRE, Aide à l'immobilier d'entreprise, Bourse Régionale Désir d'entreprendre, Cordee-TPE, Fonds de garantie, Nacre, Prêts d'entreprise). Enfin, nous vous indiquons les différentes adresses utiles à connaître.

Ce **«Guide pratique»** se traduit sous la forme de fiches détaillées qui doivent vous permettre d'accéder directement à l'information qui vous intéresse. Ce travail est le résultat d'une collaboration fructueuse entre partenaires privés et publics locaux (Etat, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général de Charente-Maritime, Agglomération Royan Atlantique, Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge, Chambre d'Agriculture 17, Maison de l'Emploi, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'ADIE, l'Agefiph, Atelier de la création, Couveuse d'Entreprises de Charente-Maritime, Chambre régionale d'économie sociale Espace Gestion, Interface, IPCA, Pôle Emploi, Ordre des Experts Comptables, RSI). Des contacts, adresses, outils, services et d'autres modalités vous sont proposés tout au long de ce guide.

Toujours plus proche de vous, l'Agglomération Royan Atlantique vous souhaite la meilleure réussite possible dans votre entreprise.

PREAMBULE

Devenir chef d'entreprise est souvent lié au souhait d'être indépendant, pour pouvoir développer ses idées et créer son propre emploi.

Cet engagement nécessite des qualités personnelles (volonté, relationnel, rigueur, …), des savoir-faire et des capacités de gestionnaire.

Créer ou reprendre ?

La création ou la reprise d'entreprise, initiative individuelle ou collective, représente la concrétisation de vos projets dans les domaines du commerce, de l'artisanat, du service...

Créer une entreprise consiste à traduire ses idées en actes. Il s'agit de pouvoir y consacrer le temps nécessaire pour construire des fondations solides et saines, tout en développant son réseau, sa clientèle, son marché …

Le budget dédié à la création d'entreprise reste souvent plus modeste que celui destiné à la reprise d'entreprise.
Reprendre une entreprise, c'est s'appuyer sur une structure existante (une clientèle, une notoriété, la compétence de salariés expérimentés, une organisation qui a fait ses preuves), pour la développer et lui donner un nouveau souffle.

En effet, la reprise concerne la transmission ou l'achat d'un fonds de commerce. Le fonds de commerce comporte, pour l'essentiel, des éléments comme la clientèle, le nom commercial, le droit au bail ou le pas de porte, le stock, le matériel de production et le mobilier.

Une reprise nécessite de trouver l'entreprise à céder, d'établir un diagnostic pour évaluer et négocier le rachat. Il s'agit aussi d'élaborer un montage juridique et financier adapté à votre projet. A chaque projet correspond un cadre juridique, économique, financier, organisationnel…Pour choisir, vous pouvez vous appuyer sur les conseils des acteurs locaux (voir pages 9 à 31).

Votre projet : devenir chef d'entreprise en 10 étapes

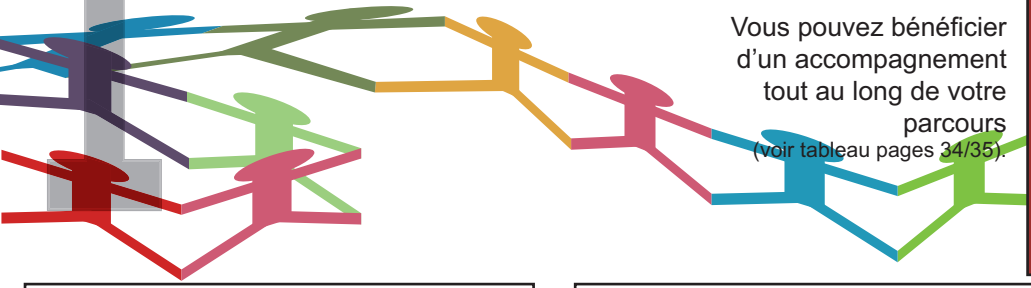

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement tout au long de votre parcours
(voir tableau pages 34/35).

1. Développer votre idée

Quelles sont les sources d'inspiration pour trouver votre idée ?

- Surfer sur les nouvelles idées, nouvelles tendances.
- Mettre en œuvre, développer son savoir-faire.
- Déceler une opportunité, «la bonne affaire !».
- Innover avec un nouveau produit ou service.
- Autres sources d'inspiration, …

2. Organiser votre projet

Comment préparer votre projet ?

- Rédiger votre projet en prenant en compte vos objectifs personnels, vos compétences, vos expériences, vos motivations, vos contraintes… Dès cette étape, des accompagnements et des formations peuvent vous être proposés.
- Confronter votre projet à la réalité économique, commerciale et juridique.

3. Faire votre étude de marché

A quoi sert cette étude ?

Elle permet de définir :

- les grandes tendances du marché,
- le profil des consommateurs,
- les besoins de la clientèle,
- la connaissance des concurrents et de son environnement.

Cette étude vous aidera à :

- définir un emplacement opportun,
- établir une stratégie commerciale,
- élaborer un budget prévisionnel.

Vous pouvez réaliser vous-même votre étude de marché, et/ou faire appel à un cabinet conseil spécialisé.

4. Etablir vos prévisions financières

Comment faire ?

Les prévisions financières sont regroupées dans les documents comptables suivants :

- Un plan de financement initial pour déterminer les capitaux, et les besoins nécessaires pour lancer votre projet.
- Un compte de résultat pour connaître la rentabilité du projet.
- Un plan de trésorerie pour savoir si les recettes de l'entreprise couvrent l'ensemble des dépenses sur toute l'année,
- Un business plan* sur plusieurs années pour appréhender le développement de votre entreprise.

6. Trouver vos financements et des aides

Quels sont les moyens financiers pour réaliser votre projet ?

Il est préférable de disposer d'un apport financier personnel suffisant pour demander un crédit. Il sera un atout pour financer une partie de votre besoin en fond de roulement* et de votre besoin en trésorerie.

Il est également important de rencontrer plusieurs banques pour compléter vos financements.

Les aides peuvent prendre différentes formes comme l'aide au conseil, la mise à disposition de locaux, les aides financières, les allègements fiscaux, les exonérations de charges sociales, …

Rapprochez-vous des partenaires (voir pages 9 à 31).

5. Choisir votre statut juridique :

Entreprise individuelle ou société ?

Ce choix s'opère en fonction de votre situation personnelle (avec ou sans associés) et en cohérence entre votre projet et vous-même. Le statut juridique influencera le choix du statut social et fiscal.

Au niveau fiscal, l'Entreprise Individuelle est soumise au régime d'imposition sur le revenu (IR). Il s'agit de reporter sur votre déclaration de revenu personnelle, les bénéfices réalisés par l'entreprise.

S'agissant de la qualité de commerçant, ces bénéfices sont appelés Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).

Les sociétés sont soumises au régime d'imposition des sociétés (IS). Sous ce régime, l'administration fiscale considère l'entreprise séparément de ses dirigeants. (Ces derniers seront imposés sur leur rémunération et sur les dividendes reçus, dans leur propre imposition sur le revenu). Le régime social auquel sera rattaché le futur dirigeant dépend de la structure juridique choisie.

* Un business plan est un document stratégique qui décrit l'activité, la concurrence, le commercial, les moyens, les personnels, les financements à mobiliser pour obtenir les résultats escomptés.

* Le besoin en fond de roulement est la somme d'argent à investir pour supporter les frais engagés dans l'attente du paiement du travail ou de la vente réalisé.

7. Effectuer vos formalités de création

À qui s'adresser ?

Vous devez vous immatriculer auprès d'un Centre des Formalités des Entreprises (CFE).
Selon votre activité, vous contacterez :
la Chambre de Commerce et d'Industrie,
la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17,
la Chambre d'Agriculture,
l'URSSAF,
le Greffe du Tribunal de Commerce,
le service des impôts, ...

8. Installer votre entreprise :

Mes premières actions

Aménager votre local, établir vos premiers documents commerciaux (devis, factures, ...) et publicitaires, recruter vos collaborateurs, concrétiser vos partenariats (banquier, expert-comptable, assureur, fournisseurs...).

Il s'agit également de mettre en place votre comptabilité, vos outils de gestion et organiser la vie de votre entreprise.

9. Démarrer vos premiers mois d'activité...

Votre activité a démarré.

Vous devez maintenant assumer de nouvelles responsabilités en qualité de chef d'entreprise.

La mise en place de vos actions commerciales, le respect de vos échéances fiscales et sociales, gérer au mieux votre entreprise par le suivi de vos tableaux de bord.
Vous pouvez être accompagné dans le suivi de votre activité par les partenaires.

N'oubliez pas de vous former régulièrement.

10. Votre développement

Votre entreprise existe depuis quelques temps. Vous souhaitez la développer et/ou vous avez des opportunités : Comment s'y prendre ?

- Définir son projet de développement (stratégie et plan d'actions),
- Définir les besoins de son projet de développement (humains, financiers, matériels...),
- Etablir son Business Plan (Étude de marché «stratégie et développement» et prévisions financières),
- Rechercher des partenaires (financiers, commerciaux, ...).

Vos principaux acteurs locaux

II

Vos principaux acteurs locaux

Association pour le Droit à l'Initiative Économique A.D.I.E.

Adresse locale :
Maison de la Solidarité
1 Esplanade du 6ème RI - 17100 Saintes
(Permanences les mercredi après-midi à la Maison de l'Emploi, sur rendez-vous).

Votre conseiller : Camille RACLET
Tél : 05 46 93 32 06 – Fax : 05 46 98 04 23.
E-mail : craclet@adie.org

Les services :

- Microcrédit pour la création ou le développement d'entreprises.
- Conseil après la création d'entreprise.

A.D.I.E - Mode d'emploi

1. ***Je souhaite créer ou développer mon entreprise.*** Je n'ai pas accès au crédit bancaire.
2. ***Je contacte l'ADIE.*** Un conseiller m'indique si je peux obtenir un microcrédit.
3. ***L'ADIE étudie ma demande*** et me fait part de la décision rapidement.
4. ***L'ADIE me propose un financement adapté à mon projet pouvant aller jusqu'à 10 000 €***. Ce financement comprend : un microcrédit, des financements complémentaires tels que le prêt d'honneur, la prime régionale, etc... et éventuellement un prêt de matériel (véhicule, ordinateur, matériel de vente sur les marchés, ...).
5. ***Je rembourse en fonction de mes capacités.*** Le montant des échéances est étudié avec l'ADIE.
6. ***L'ADIE m'accompagne dans la création ou le développement*** de mon activité.

AGEFIPH

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Adresse locale
14, boulevard Chasseigne - 86035 Poitiers Cedex.

Prestataire conseil sélectionné par l'Agefiph : ESPACE GESTION.
Bertrand Jaumotte - Tél./Fax. : 05 46 74 70 66 - 05 46 74 77 60 - 09 64 28 15 80.
E-mail : bertrand.jaumotte@espacegestion.com

Les aides Agefiph aux personnes handicapées

- Un accompagnement et un suivi individualisés par le prestataire conseil sélectionné par l'Agefiph, Espace Gestion en Charente-Maritime,
- une subvention pouvant aller jusqu'à 12 000 €, en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 525 €,
- une formation à la gestion pouvant atteindre 250 heures,
- une garantie d'emprunt bancaire facilitant l'accès au crédit,
- une micro-assurance sur 3 ans incluant les garanties multirisques professionnelles, prévoyance et santé,
- la possibilité de solliciter d'autres aides de l'Agefiph.

Agefiph - Mode d'emploi

1. Je suis demandeur d'emploi reconnu ***travailleur handicapé.***
2. Je contacte le prestataire conseil sélectionné par l'Agefiph : ESPACE GESTION.
3. ESPACE GESTION me conseille et m'accompagne pour déposer une demande de subvention auprès de l'Agefiph.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Adresse locale
107, avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex.

Vos conseillers : Annick MARTIN / Stéphane MENDOUSSE
Service développement commerce, artisanat et industrie
Tél./Fax. : 05 46 22 19 82 - 05 46 05 60 34.
E-mail : a.martin@agglo-royan.fr / s.mendousse@agglo-royan.fr

Les services

Au niveau du sa compétence «Développement économique», l'Agglomération Royan Atlantique est la porte d'entrée concernant les dispositifs publics d'aides aux entreprises du territoire Royannais et vous propose :

- conseils et instructions des aides régionales publiques,
- location de bureaux et de bâtiments artisanaux,
- vente de parcelles sur des parcs d'activités économiques,
- l'organisation d'événements économiques,
- des aides à la création, reprise et développement d'entreprises,
- un soutien à l'innovation.

Cordee-TPE permet de :

- soutenir l'investissement matériel des TPE,
- faciliter la création d'emploi,
- encourager les démarches environnementales et sociales.

Agglomération Royan Atlantique - Mode d'emploi

1. Je recherche un local (non commercial) à louer, un terrain à acheter.
2. Je souhaite m'informer sur les aides régionales dans le cadre du dispositif «Accès».
3. Un conseiller me remet un formulaire de candidature, je le complète et le restitue à l'Agglomération Royan Atlantique.
4. Une décision est prise dans les meilleurs délais.

Atelier de la Création du Pays Royannais

Adresse locale
48, rue Alsace Lorraine - 17200 Royan.

Votre conseiller
Christine GIRAUDOT
Tél./Fax : 05 46 05 72 72 - 05 46 05 09 09.
E-mail : c.giraudot@agglo-royan.fr

Les services :

- Un accompagnement dans la définition de votre projet.
- Le montage d'un dossier d'aide financière ***«La Bourse Régionale Désir d'Entreprendre».***
- Un suivi après la création.

Atelier de la Création - Mode d'Emploi

J'ai besoin d'être aidé pour définir mon projet :

Avec le conseiller, nous étudions mon projet, mon parcours, ainsi que mes compétences et la réglementation concernant mon projet. Ces échanges vous permettront si nécessaire, de mieux définir votre projet.

Je souhaite être suivi tout au long de mon parcours de création :

Le conseiller reste à votre disposition sur rendez-vous pour vous orienter vers les différents interlocuteurs qui pourront répondre aux questions financières, juridiques, sociales et fiscales et ainsi affiner vos choix. Faites le point régulièrement sur vos démarches avec lui !

J'ai besoin d'une aide financière :

Le conseiller vous aide à monter un dossier d'aide financière ***«Bourse Régionale Désir d'Entreprendre»*** en tenant compte de la réglementation et de son éligibilité au dispositif.
Une aide forfaitaire de **1 000 € (minimum) à 10 000 € (maximum)** définie en fonction de la situation et les besoins réels du porteur de projet.
Votre dossier doit être présenté devant le jury local ***avant le démarrage*** (immatriculation) de votre entreprise.

Afin de faciliter la création ou reprise d'une entreprise par les femmes, et atteindre une parité hommes/femmes parmi les bénéficiaires, une bonification du montant de la bourse de 20% maximum sera accordée à chaque femme créatrice de son propre emploi. Cette aide supplémentaire pourra notamment être utilisée au paiement de diverses prestations permettant aux femmes de mieux concilier vie familiale et professionnelle. Le montant total de la bourse ne pourra excéder 12 000 €.

J'ai besoin d'un conseil après ma création :

Après votre installation, le conseiller vous reçoit sur rendez-vous et vous suit avec l'appui des partenaires.

C.C.I.R.S.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et Saintonge (antenne de Royan)

Adresse locale
5, rue du Château d'eau - 17200 Royan
www.rochefort.cci.fr.

Votre conseiller
Frédéric DIAZ
Tél./fax : 05 46 06 80 80 - 05 46 06 80 81.
E-mail : f.diaz@rochefort.cci.fr

Les services :
- Créer ou reprendre une entreprise,
- Accomplir vos formalités,
- Développer votre entreprise,
- Vous former.

Chambre de Commerce et d'Industrie - Mode d'emploi

1. ***Je souhaite créer ou reprendre une entreprise***
   Je contacte l'antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) à Royan, pour un ***accompagnement collectif*** qui se traduit par une réunion d'information à la création, puis par des ateliers du créateur pour finaliser au mieux mon projet.

   Je contacte l'antenne de la CCI à Royan pour un ***accompagnement individuel*** dans l'étude de mon projet. Un conseiller à la création m'accompagne dans le montage de mon dossier de création et/ou reprise (approche marché, informations économiques, plan d'affaires).

2. ***Je souhaite accomplir des formalités***
Je contacte l'antenne de la CCI à Royan où une assistante en formalités enregistrera ma demande (immatriculation, modification, radiation) pour la transmettre aux différents organismes concernés (Tribunal de Commerce, Urssaf, RSI, Insee…).

3. ***Je souhaite développer mon entreprise***
Je contacte l'antenne de la CCI à Royan pour un accompagnement individuel qui peut déboucher sur un dossier d'aide à l'investissement.

Je souhaite y voir plus clair dans certains domaines de la gestion ? Les ***autodiagnostics*** (www.lesautodiagnsotics.fr) sont faits pour moi et plusieurs thèmes me sont proposés (analyse financière, hygiène alimentaire, trésorerie, prix de revient…).

Je veux mesurer l'accueil et les services de mon commerce ? Je prends contact avec l'antenne de la CCI à Royan pour adhérer à la ***Charte Qualité Commerce Artisanat Services.***

4. ***Je souhaite transmettre mon entreprise***
Je contacte l'antenne de la CCI à Royan pour un accompagnement individuel en matière de transmission (pré-diagnostic Transcommerce).

5. ***Je souhaite me former, former mon personnel ou recruter***
Je contacte l'antenne de la CCI à Royan qui me mettra en relation avec le pôle formation pour les demandes de prise en charge et des formations adaptées à ma profession.

C.A. 17

Chambre d'Agriculture 17

Adresse locale
3, bd Vladimir - 17100 Saintes.

Votre conseiller
Frédéric CHATEAU
Tél : 05 46 93 71 05 - Fax : 05 46 97 20 08.
E-mail : frederic.chateau@charente-maritime.chambagri.fr

Les services :

- Accompagnement à la création ou la reprise d'activités agricoles :

1) Information sur les démarches d'installation et l'accès aux aides à l'installation,

2) Etude préalable de faisabilité technique et économique de projet,

3) Elaboration et suivi de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP),

4) Accompagnement post installation.

CA - Mode d'emploi

Je souhaite créer ou reprendre une entreprise agricole :

Je contacte le conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime.

Il me mettra en contact avec les différentes structures oeuvrant pour l'installation agricole dont le Point Info Installation de Charente-Maritime.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17

Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Charente - Maritime

Adresses locales
107 avenue Michel Crépeau - 17024 La Rochelle
Tél : 05 46 50 00 16.

26-28, cours Maréchal Leclerc – 17100 Saintes.
Tél : 05 46 93 46 46.
Permanence, sur rendez-vous, le lundi à la Maison de l'Emploi
48, rue Alsace-Lorraine à Royan.

Votre conseiller
Tél./Fax : 05 46 93 46 46 - 05 46 74 33 51

Les services :
- Créer ou reprendre une entreprise.
- Accomplir vos formalités.
- Développer votre entreprise.
- Transmettre votre entreprise.
- Vous former.

C.M.A – Mode d'emploi

1. ***Je souhaite créer ou reprendre une entreprise***
   Je contacte la CMA pour un ***Accompagnement Collectif*** afin de participer à une réunion d'information, à un module repreneur, à un atelier (étudier son marché et estimer son chiffre d'affaires prévisionnel, établir son compte de résultat prévisionnel et son plan de trésorerie, calculer le coût de revient, rédiger ses documents commerciaux, rédiger ses conditions générales de vente).

Je contacte la CMA pour un ***Accompagnement Individuel*** dans l'étude de mon projet. Un conseiller m'oriente et me guide jusqu'à la création ou la reprise (étude de marché, étude prévisionnelle, étude juridique et fiscale).

2. ***Je souhaite accomplir des formalités***
(immatriculation de l'entreprise, modification de votre situation, radiation du Répertoire des Métiers, ...) : je contacte le ***Centre de Formalités des Entreprises*** à Saintes au 05 46 93 46 46.

3. ***Je souhaite développer mon entreprise***
Je contacte la CMA au 05 46 93 50 60 pour un accompagnement individuel en matière de ***Développement Économique*** (diagnostic global de mon entreprise, conseil juridique et fiscal, conseil financier, conseil commercial, aide à l'investissement commercial, suivi post-immatriculation à 3 ans, ...).

Je contacte la CMA au 05 46 50 00 18 pour un accompagnement individuel en matière de ***Développement Technique*** (Ressources Humaines : appui au recrutement, recruter un salarié en contrat aidé, validation des acquis de l'expérience, sécurité : créer ou mettre à jour votre Document Unique de Sécurité, diagnostic sécurité, Environnement, Hygiène et métiers de Bouche).

4. ***Je souhaite transmettre mon entreprise***
Je contacte la CMA au 05 46 93 50 60 pour un accompagnement individuel en matière de ***Transmission*** (diagnostic, conseil, promotion de la vente de mon entreprise).

5. ***Je souhaite me former***
Je contacte le ***Département Formation*** de la CMA au 05 46 50 01 08.

Conseil Général 17

Conseil Général de la Charente-Maritime
Direction du Développement Économique

Adresse locale
85, boulevard de la République - 17076 La Rochelle Cedex 9.

Votre conseiller - Interlocuteur en fonction de votre projet.
Tél./Fax : 05 46 31 71 00 - 05 46 31 71 13 / E-mail : economie@cg17.fr

Les services :
- Développement d'activités nouvelles : appui à la création, à la reprise, prospection d'entreprises.
- Maintien et développement des activités existantes.
- Développement de grands programmes d'équipements.

Conseil Général - Mode d'emploi

Les outils

L'incubateur de la Charente-Maritime accompagne des projets de création d'entreprises par de jeunes diplômés.

Charente-Maritime Initiatives «création» et «reprise» abonde les fonds propres des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (FDAIDE) favorise la réalisation de deux catégories d'opérations :

- l'acquisition ou l'aménagement de terrains pour des zones d'activités,
- l'acquisition, la construction de bâtiments destinés à être loués ou vendus à des entreprises.

L'aide aux investissements immobiliers agricoles favorise des entreprises de production agricole industrielle.

L'aide aux hébergements touristiques participe :

- à la mise aux normes des hôtels,
- à la création de meublés de tourisme labellisés en milieu rural.

L'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia finance :

- l'écriture de scénarios, les pilotes pour la recherche de diffuseur, la production de courts et de longs métrages ainsi que des programmes audiovisuels,
- la création de produits multimédia et de jeux vidéo.

Spécificités :

- Offre de soutien adaptée à toutes les phases de la vie de l'entreprise,
- Au service de l'ensemble du territoire départemental et de ses acteurs.

C.E.C.M.

Couveuse d'Entreprises Charente Maritime
C.E.C.M.

Adresse locale
Maison de l'emploi Agglomération Royan Atlantique
48, rue Alsace Lorraine - 17200 Royan.

Votre conseiller
Auréla Pagadoy.
Tél./Fax : 05 46 31 09 15 / Portable : 06 85 26 99 57
E-mail : cecm17@gmail.com - Site : uniondescouveuses.com

Les services
- Tester en situation réelle son projet d'entreprise.
- Suivi et accompagnement du projet.
- Hébergement juridique.

C.E.C.M. - Mode d'emploi

1. ***Je souhaite tester mon projet*** avant l'immatriculation de l'entreprise.
2. ***Je contacte la CECM*** pour un rendez-vous d'information.
3. Si le dispositif de couveuse répond à mes attentes, ***je complète un dossier*** de candidature afin de participer à une commission d'admission pour valider le projet.
4. ***Je participe*** à des ateliers collectifs et des entretiens individuels d'accompagnement et de suivi du projet.
5. Le contenu de cet accompagnement porte sur la gestion financière, la comptabilité, la gestion commerciale et le conseil.
6. En fin de parcours, le porteur de projet appréciera la viabilité de son entreprise et décidera de poursuivre son activité en procédant à son immatriculation ou d'abandonner son projet.

C.R.E.S.

CRES Poitou-Charentes
Chambre Régionale des Entreprise d'Economie Sociale

Adresse locale
60-68, rue Carnot - 86000 Poitiers.

Votre conseiller
Stephen BORDERIE - Coordinateur / Daniel ARSICOT - Président
Tél : 05 49 50 71 53 - Fax : 05 49 47 18 44.
E-mail : accueil@cres-poitoucharentes.fr - Site : www.cres-poitoucharentes.fr

Les services :

- Promouvoir l'économie sociale en Poitou-Charentes
- informations sur l'économie sociale et solidaire en Poitou-Charentes,
- informations sur les statuts des organisations d'économie sociale pour «entreprendre autrement»,
- informations sur les aides financières et les dispositifs d'accompagnement spécifiques à l'économie sociale et solidaire pour créer, développer ou reprendre une entreprise,
- mise en réseau des porteurs de projets avec les professionnels de l'accompagnement en fonction des besoins des créateurs / repreneurs.

CRES Poitou-Charentes - Mode d'emploi

La CRES regroupe les organisations d'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Son objectif est de promouvoir et développer l'économie sociale en région, de représenter ses membres auprès des collectivités publiques, de conduire des projets, ...

>> Reçoit uniquement sur rendez-vous.

Espace Gestion 17

Adresse locale
66, avenue Daniel Hedde – Résidence L'Escale - 17200 Royan.

Votre conseiller
Bertrand Jaumotte
Tél./Fax. : 05 46 74 70 66 - 05 46 74 77 60 - 09 64 28 15 80.
E-mail : bertrand.jaumotte@espacegestion.com

Les services :
- Conseils en création et reprise d'entreprises.
- Suivi et développement d'entreprises.
- Formation à la création et reprise d'entreprises.

Espace Gestion - Mode d'emploi

1. ***Je souhaite créer ou reprendre*** une entreprise. Je veux être formé au métier de chef d'entreprise et accompagné dans l'étude de mon projet, je contacte Espace Gestion qui m'aide à diagnostiquer mon projet.
2. ***Espace Gestion m'aide*** dans l'étude et le montage du projet (étude de marché, prévisions financières, définition du statut juridique).
3. ***Je souhaite me former*** à la création d'entreprise, Espace Gestion me propose des formations adaptées à mes besoins.
4. ***Espace Gestion m'accompagne*** dans la mise en place de mon activité et le suivi de mon entreprise.

I.P.C.A.

Insertion Poitou-Charentes Active
I.P.C.A.

Adresse locale
60-68, rue Carnot - 86000 Poitiers.

Votre conseiller
Laurent BEAUCHESNE, Pascale LIEGE ou Agustin CAZABAN
Tél : 05 49 42 59 66.
E-mail : ipca@wanadoo.fr

Les services
- Garanties bancaires FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des femmes) et FAG (France Active Garantie).
- Médiation bancaire.
- Prêt à taux 0 NACRE (voir page 38).
- Suivi et accompagnement post-création.

I.P.C.A. - Mode d'emploi

Vous avez un projet de création, de reprise ou de développement,
vous êtes une femme ou un demandeur d'emploi,

IPCA vous propose un appui en 3 temps :

1. ***une aide au montage financier,***
2. ***un financement,***
3. ***un accompagnement.***

MEFIL

Vos principaux acteurs locaux

MEFIL Agglomération Royan Atlantique

Adresse locale
48, rue Alsace-Lorraine - 17200 Royan.

Votre conseiller
Vincent PÉRON
Tél./Fax. : 05 46 05 31 75 - 05 46 05 09 09.
E-mail : v.peron@agglo-royan.fr

Les services
- Faciliter la création, reprise d'entreprises en accueillant différents partenaires dans ses locaux (Atelier de la Création, Chambre de Métiers, Couveuse d'Entreprises, Ordre des experts-comptables).
- Accueil des réunions d'information sur la création, reprise d'entreprises animées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Mettre en relation des accompagnateurs bénévoles avec des porteurs de projets. Donner l'agrément à l'accompagnateur bénévole et assurer le suivi de la convention et du bilan de l'accompagnement.

MEFIL - Mode d'emploi

1. J'ai une idée de création ou de reprise, ***je contacte*** la Maison de l'Emploi pour être orienté vers les structures d'accompagnement à la création, reprise d'entreprises appropriées.
2. Je souhaite être également ***accompagné par un «tuteur»*** bénévole, je contacte la Maison de l'emploi.

Pôle Emploi

Adresse locale
1, rue de Port Royal - 17200 Royan.
Email : ale.royan@pole-emploi.fr

Les services

- Informations sur les démarches pour la création d'entreprises.
- Prestations financées par Pôle Emploi sur l'évaluation préalable à la création d'entreprises.

Mobilisation des actions de formation pour la réalisation du projet.
Versement de l'aide financière pour les bénéficiaire de l'ARE.

Pôle Emploi - Mode d'emploi

1. ***Je souhaite m'informer*** sur les démarches pour créer mon entreprise.

2. ***Je me présente à Pôle Emploi*** pour faire la demande à mon conseiller référent.

3. En fonction de mon niveau d'avancement dans mes démarches le conseiller ***me fera participer à un atelier d'informations*** (2 niveaux différents).

4. ***Je souhaite avoir un avis sur la pertinence*** de mon projet. Le Pôle Emploi peut financer un bilan qui sera fait par un prestataire.

5. ***Pour créer mon entreprise***, le Pôle Emploi mobilisera en tant que besoin, les aides à la formation et les aides financières pour les bénéficiaires de l'ARE.

Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables

Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Poitou-Charentes - Vendée

Adresse locale
33, avenue de Paris - BP 8733 - 79027 Niort Cedex.

Votre conseiller
Consultez l'annuaire des experts-comptables régionaux sur le site du Conseil de l'Ordre et choisissez un expert-comptable près de chez vous !
Tél./Fax. : 05 49 28 34 02 - 05 49 28 36 91.
E-mail : croecpcv@experts-comptables.org
Site internet : www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr

Les services
- Accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprises.

Ordre des Experts-Comptables - Mode d'emploi

Je fais appel à l'expert-comptable pour me conseiller sur :
- la ***faisabilité*** de mon projet,
- l'***élaboration*** de mon business plan et mes études prévisionnelles,
- la recherche des ***financements*** et des partenaires,
- le choix de mon ***statut*** juridique, social et fiscal,
- l'***organisation*** de la comptabilité et l'administratif de mon entreprise,
- la mise en place et le suivi de mes ***outils de gestion***,
- l'***analyse*** de l'activité,
- ma ***gestion*** administrative et comptable,
- mes ***obligations*** sociales et fiscales,
- l'***analyse*** de mes projets de développement,
- mon ***accompagnement*** auprès des partenaires financiers.

R.S.I.

Régime Social des Indépendants
R.S.I.

Adresse locale
7 rue de la Scierie - 17000 La Rochelle.

Vos conseillers
Sylvie MASSÉ, Gérard NÉZEREAU et Yann VIVIER
Tel : 0 810 305 077 puis dites le prénom et le nom du conseiller que vous souhaitez joindre.
Email : relations.exterieures@poitoucharentes.le-rsi.fr

Les services :
- conseil personnalisé pour le créateur d'entreprise,
- accompagnement des chefs d'entreprise durant leurs premières années d'activité,
- soutien en cas de difficultés financières ou de trésorerie.

R.S.I. - Mode d'emploi
- accompagne le chef d'entreprise au moment de la création de l'entreprise, tout au long de son activité et de sa retraite.

ACCRE

ARCE

SUBVENTION

CoRDEE

FONDS DE GARANTIE

NACRE

PRÊT D'ENTREPRISE

AIDE A L'IMMOBILIER DE L'ENTREPRISE

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF

FORMATION

LOCATION LOCAUX / VENTE TERRAIN

III

Panorama des principales aides publiques (non exhaustives) pour soutenir votre projet

Les aides publiques peuvent prendre différentes formes : aides opérationnelles ou financières. Le tableau récapitulatif présenté ci-après vous permet d'identifier les partenaires qui assurent les aides proposées à la création (C), à la reprise (R), au développement (D).

C = création / R = reprise / D = développement

Partenaires \ Aides	Aides opérationnelles		
	Accompagnement individuel ou collectif	Formation	Location locaux / vente terrain
ADIE	C-R-D		
Agefiph	C-R	C-R	
Agglomération Royan Atlantique			C-R-D
Atelier de la création Bourse Régionale Désir d'Entreprendre	C-R		
CCI	C-R-D	C-R-D	
CMA 17	C-R-D	C-R-D	
Conseil Général Charente-Maritime	C-R-D	C-R-D	
Conseil Régional Poitou-Charentes	C-R	C-R-D	
Chambre d'Agriculture		C-R-D	
Couveuse d'entreprises	C-R-D		
Espace Gestion 17	C-R-D	C-R-D	
IPCA	C-R-D		
Maison de l'Emploi	C-R		
Ordre des experts comptables	C-R-D		
Pôle Emploi	C-R	C-R	
R.S.I.	C-R-D		
Section Conchylicole	C-R-D	C-R-D	C-R-D

Aides financières							
ACCRE	ARCE	Aide à l'immobilier de l'entreprise	Subvention	CORDEE-TPE	Fonds de garantie	Nacre	Prêt d'entreprise
						C-R	C-D
			C-R		C-R		
				C-R-D			
			C-R				
C-R						C-R-D	
C-R						C-R-D	
		C-R-D					C-R
			C-R-D	C-R-D			
C-R-D							
						C-R-D	
					C-R-D	C-R-D	C-R-D
C-R	C-R						
		C-R			C-R		C-R

ACCRE
Exonération de charges sociales

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires d'allocations …

Quelles conditions ? Les bénéficiaires doivent créer ou reprendre une entreprise, quel que soit son secteur d'activité, sous forme d'entreprise individuelle ou de société.

Quel montant ? L'ACCRE consiste en une exonération de charges sociales pour une année.

Modalité de l'aide
La demande d'ACCRE doit être déposée à votre Centre de Formalités des Entreprises (CFE) lors du dépôt du dossier de création ou de reprise d'entreprise ou dans les 45 jours qui suivent.
Le CFE envoie le dossier complet de demande d'aide à l'URSSAF qui instruit la demande.

Votre contact local - Votre Centre de Formalités des Entreprises.

ARCE
Aide Régionale à la Création d'Entreprise

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi qui reçoivent une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou qui sont en attente d'indemnisation. Les personnes licenciées en période de préavis.

Quel montant ? L'aide est calculée à partir des allocations versées par le Pôle Emploi. Allocation journalière multipliée par le nombre de jours d'allocation restant au demandeur d'emploi avant la création d'entreprise, et divisée par 2.

Modalité de l'aide
Cette aide est versée en 2 fois. La moitié au début et le solde au bout de 6 mois.

Votre contact local - Votre agence Pôle Emploi.

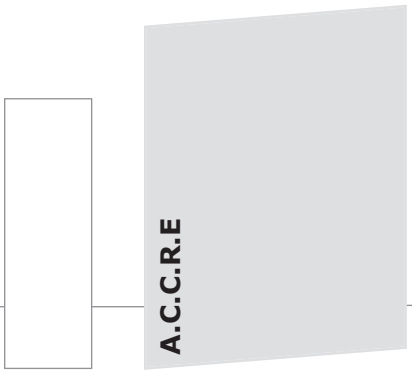

CORDEE TPE

(Convention Régionale de Développement de l'emploi par l'économie pour les Très Petites Entreprises)

Pour qui ?

- Entreprise située sur le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique inscrite au RCS ou au répertoire des métiers ;
- En phase de création, développement ou de reprise/transmission ;
- Entreprise de moins de 10 salariés, (commerce, artisanat et services) réalisant un chiffre d'affaires de moins de 900 000 € HT ;

Pour quoi ?

Modernisation de l'outil de production ;
Investissements de capacité, de croissance ;
Achat de logiciel lié à l'exercice de l'activité.

Quel montant ?

Le montant de l'investissement éligible doit être compris entre 5 000 € HT et 25 000€ HT. Cette aide financière est calculée à partir d'un taux de base de l'aide fixé à 20 %.

L'aide est calculée en fonction de l'intérêt global du projet et notamment de son adéquation avec des critères environnementaux, sociaux, d'emploi, d'impact économique, plan de formation ; le montant s'établit entre 20 % et 30 % des dépenses éligibles.

Ce taux de base est modulable avec au plus 2 bonifications.

Comment obtenir les bonifications ?

- 5% de bonification si les investissements comportent des critères environnementaux : économies d'énergie, éco-construction, traitement de l'air, de l'eau, etc.
- 5% de bonification si les investissements comportent des critères sociaux : accessibilité aux personnes en situation de handicap, mixité sur le lieu de travail, recrutements, pérennisation d'emploi, etc.

Modalité du dossier

1. Le dossier de candidature complet est déposé auprès de l'Agglomération Royan Atlantique avant le commencement des investissements subventionnables. Un accusé de réception est envoyé au porteur de projet.
2. Le Comité de Sélection auditionne le porteur de projet. Le Comité émet un avis (favorable, défavorable) .
3. L'Agglomération Royan Atlantique notifie la part du Territoire (Etat et Agglomération Royan Atlantique) à l'entreprise bénéficiaire.
4. La Commission Permanente du Conseil Régional approuve sa part régionale de l'aide et la notifie à l'entreprise bénéficiaire.
5. Versement de l'aide au bénéficiaire à l'achèvement de chaque projet et au regard des pièces justificatives nécessaires.

Votre contact local : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Pôle prospective Action économique et développement local
Annick MARTIN : 05 46 22 19 82 E-mail : a.martin@agglo-royan.fr .

NACRE
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)

Ce parcours d'accompagnement est composé en 3 phases :

Phase 1 : L'aide au montage du projet d'entreprise,
Phase 2 : L'aide au financement du projet (prêt à taux zéro),
Phase 3 : L'aide au démarrage et au développement de l'entreprise.

Pour qui et à quelles conditions ?

Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projet de création/reprise et aux nouveaux dirigeants d'entreprise relevant des publics « emploi » pour lesquels une création ou une reprise d'entreprise pérenne et son développement ne seraient pas envisageables sans un accompagnement mobilisant les fonds publics.

Quel montant ?

Phase 2, le prêt à taux zéro «Nacre» est un montant entre 1 000 € et 10 000 € pour une durée de 1 à 5 ans, sans différé d'amortissement, sans garantie demandée, avec comme condition, la mise en place d'un prêt bancaire complémentaire dont le montant et la durée doivent être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du prêt à taux zéro.

Modalité de l'aide

Les contacts locaux

Organismes d'aides	Phase 1 NACRE	Phase 2 NACRE	Phase 3 NACRE
Audience Atlantique	■	■	■
ADIE	■	■	■
Espace Gestion 17	■	■	■
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	■	■	■
STREGO	■	■	■
SOREGOR	■	■	■
CCI	■		■
CREAFORT	■		■
INTERFACE		■	■
IPCA		■	■

Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

Pour qui ?

Tout porteur de projet (salarié, chômeur, étudiant) âgé de 18 ans minimum.

Quelles conditions ?

1- L'entreprise ne doit pas être immatriculée,

2- Obligation d'un multi-financement :

* apport personnel (financier ou nature),
* prêt bancaire, familial, ADIE ou autre,

3- Vérifier l'éligibilité du dossier via le règlement avec le conseiller.

http://www.poitou-charentes.fr/files/guide_aides/bourse-desir-entreprendre-reglement.pdf

Quel montant ?

De 1 000 € à 10 000 €.

Afin de faciliter la création ou reprise d'une entreprise par les femmes, et atteindre une parité hommes/femmes parmi les bénéficiaires, une bonification du montant de la bourse de 20% maximum sera accordée à chaque femme créatrice de son propre emploi. Le montant total de la bourse ne pourra excéder 12 000 €.

Modalité de l'aide

Le porteur de projet présente son dossier devant le jury local qui décide de l'attribution totale, partielle ou refuse l'attribution de l'aide.

Versement en 2 fois si accord favorable du jury :

- 70 % à la création ou reprise de l'entreprise,
- 30 % après les 6 premiers mois d'activité (validé par le jury local).

Votre contact local

Atelier de la Création du Pays Royannais - Christine GIRAUDOT.
Tél : 05.46.05.72.72 - c.giraudot@agglo-royan.fr

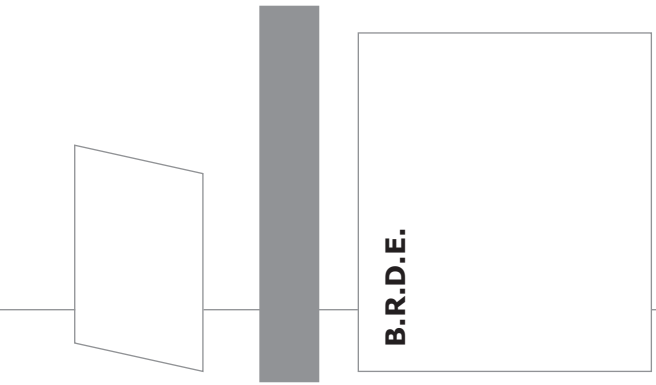

Précisions sur

Fonds de Garantie

Un fonds de garantie est un dispositif financier facilitant l'obtention d'un crédit bancaire en se portant caution de l'emprunteur. Exemples d'organismes attribuant des fonds de garantie : IPCA pour le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes.

Prêt d'honneur

Prêt à taux zéro et sans garantie qui vient renforcer les fonds propres de l'entreprise en création. Le montant du prêt est en fonction du coût global du projet, des apports personnels et éventuellement des prêts bancaires obtenus ! Il est généralement accordé par un comité d'agrément composé d'experts de la création d'entreprise.
Exemples d'organismes attribuant des prêts d'honneur : Charente Maritime Initiatives.

Carnet des adresses utiles

(Les adresses des partenaires locaux sont dans le chapitre 2)

Autres **adresses partenaires :**

AJERA
(Association des jeunes entreprises de Royan Atlantique, dans les locaux de la Maison de l'Emploi)
48, rue Alsace-Lorraine - 17200 Royan / ajera@laposte.net

Centre des impôts
1, rue des Cormorans - 17200 ROYAN / Tél. 05 46 39 51 31 / Fax 05 46 39 51 33

Chambre départementale des Notaires
16, rue Saint-Michel - 17100 SAINTES / Tél. 05 46 93 11 04 / Fax 05 46 93 71 74

Club des créateurs et repreneurs d'entreprises industrielles et de services liés à l'industrie de Charente-Maritime
(Contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge)
Corderie Royale - rue Jean-Baptiste Audebert - 17300 ROCHEFORT
Tél. 05 46 84 11 76 / Fax 05 46 84 29 99

Club d'entreprise du Pays Royannais
5, rue du Château d'eau - 17200 ROYAN
www.rochefort.cci.fr. / Tél./fax : 05 46 06 80 80 - 05 46 06 80 81.

Associations des Commerçants
(contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge – antenne de Royan - 5, rue du Château d'eau - 17200 ROYAN)

Créafort
Centre de Ressources permanent 17
107, avenue Michel Crépeau - 17 000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 50 34 / Fax 05 46 50 50 34

DIRECCTE (Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi)
Av Porte Dauphine - Centre administratif Chasseloup Laubat - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 28 03 30 - Fax 05 46 41 49 98.

Unité territoriale Direction Régionale de l'Entreprise, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi
rue Chasseloup Laubat - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 52 01 - Fax 05 46 50 86 69.

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
(Bourse défi jeunes)
Cité administrative Duperre - 5 pl Cordeliers - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 35 25 30 - 05 46 41 83 86.

INPI
(Institut National de la Propriété Industrielle) - Délégation régionale
2, place de la Bourse - 33076 BORDEAUX Cedex - N° à tarif spécial : 0 820 213 213.

INSEE
(Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)
5, rue Sainte-Catherine - 86020 POITIERS - N° Indigo® : 0 825 88 94 52.

Ordre des avocats, Tribunal de Grande Instance
10, rue du Palais - 17000 La ROCHELLE - Tél. 05 46 41 47 06 - Fax 05 46 41 45 98.

OSEO Poitou-Charentes
6, rue Pré Médard - BP 70027 - Bât. 2, Futuroscope - 86281 SAINT-BENOIT Cedex
Tél. 05 49 49 08 40 - Fax 05 49 49 00 33 / http://www.oseo.fr

Poitou Charentes Expansion - Poitou Charentes Innovation
8 rue du Pré Médard - 86 280 SAINT-BENOIT
Tél. 05 49 52 58 09 - Fax 05 49 50 48 95.

Préfecture
38 r Réaumur - 17000 LA ROCHELLE

Délégué du Médiateur de la République
Tél. 05 46 27 43 95 - Fax 05 46 27 43 96.

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes)
Tél. 05 46 27 45 93 - Fax 05 46 27 45 92.

URSSAF
Coordonnées principales : 12 rue Newton - 17440 AYTRÉ
N° à tarif spécial : 0 821 74 26 26 - Fax 05 46 51 70 01.

Ne pas oublier :
Les agences immobilières spécialisées dans les locaux professionnels,
Les banques pour les prêts bancaires,
Les compagnies d'assurance.

Adresses Internet sur les aides publiques : APCE, ARFtlv, ….

Vous voulez

créer, reprendre ou développer ?

une entreprise

GUIDE PRATIQUE

PEFC 10-31-1685 / Certifié PEFC / pefc-france.org
Impression Atlantique Offset 17390 La Tremblade - Conception graphique : Agglomération Royan Atlantique - Nancy Bastélica